



Le mouvement sportif en Île-de-France

Le sport est aujourd’hui un phénomène de masse dont le rôle social est reconnu puisqu’il représente un élément important de la vie en société. Il joue un rôle en matière d’intégration, de développement économique, d’emploi et d’aménagement du territoire.

L’organisation de la politique du sport en France repose depuis plusieurs décennies sur un modèle original de coopération associant l’État, le mouvement sportif structuré en fédérations et associations sportives et les collectivités locales qui assurent une part significative du financement des équipements sportifs locaux et de l’aide aux clubs. Par les financements qu’elles apportent et qui représentent près des deux tiers des financements publics, les collectivités territoriales (communes, départements et régions) occupent une place croissante dans le développement du sport.

Mieux définir les missions sportives

Face à la montée en puissance de nouveaux modes d’organisation et de coopération territoriale (communautés d’agglomération, urbaine, de communes, syndicat d’agglomération nouvelle), les collectivités territoriales vont devoir définir plus précisément le contenu de leurs missions dans le domaine du sport. D’autant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 réaffirme la vocation des collectivités territoriales en matière de sport qui demeure une compétence partagée.

tivités territoriales vont devoir définir plus précisément le contenu de leurs missions dans le domaine du sport. D’autant que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 réaffirme la vocation des collectivités territoriales en matière de sport qui demeure une compétence partagée.

Promouvoir la pratique du sport

Les perspectives ouvertes par le projet du Grand Paris doivent être mises à profit pour fédérer les initiatives afin de promouvoir la pratique du sport. Dans un contexte institutionnel en pleine évolution, marqué également par de fortes contraintes budgétaires, le CESER s’est interrogé sur les voies et moyens d’améliorer la gouvernance du sport en Île-de-France, en coopération avec l’ensemble du mouvement sportif afin de soutenir le développement des

activités physiques et sportives dans la région.

Optimiser les équipements

Une optimisation de l’utilisation des équipements sportifs apparaît nécessaire et appelle des actions qui permettent, tout en évitant une multiplication des investissements, de renforcer la cohérence des actions locales, de corriger les disparités, de renforcer les solidarités entre les territoires et de faciliter la création d’un environnement diversifié permettant le développement du sport pour tous.

Chiffres-clés

Le sport en Île-de-France c'est :

- 20 000 clubs affiliés
- 2 330 000 licenciés
- 270 000 bénévoles

SYNTHÈSE

CESER Ile-de-France

Les propositions du CESER

Le CESER Ile-de-France recommande de :

- donner à la Conférence régionale du sport, mise en place à l'initiative du Conseil régional, tous les moyens pour favoriser et consolider la concertation entre les élus des collectivités territoriales, des groupements de communes et l'ensemble du mouvement sportif.
- faciliter la prise en compte du mouvement sportif par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en les intégrant à l'instance consultative représentée par leur Conseil de développement.
- étendre le principe des conventions d'objectifs pluriannuelles mises en place par la Région à l'ensemble des ligues et comités sportifs régionaux et en assurer la pérennité.
- veiller à ce que l'ensemble des équipements sportifs bénéficiant d'un financement régional soient accessibles à la pratique du sport pour tous et que l'attribution de la subvention régionale soit subordonnée à cette finalité.
- favoriser la réduction des inégalités territoriales et la pratique du sport pour tous dans un souci d'éducation et de santé publique.
- accompagner le mouvement sportif régional dans ses développements en termes de sport-santé, de développement durable, de respect de l'éthique, de solidarité transgénérationnelle, d'égalité homme-femme facilitant l'accès aux pratiques et responsabilités sportives.
- associer toutes les parties prenantes de la formation professionnelle, notamment les partenaires sociaux représentant la branche du sport, aux travaux de la Conférence régionale du sport eu égard aux responsabilités importantes de la Région en matière de formation professionnelle.
- développer, dans certains domaines d'activités sportives où le nombre de professionnels dûment formés et diplômés s'avère insuffisant, des parcours de formation continue débouchant sur un diplôme reconnu.
- mettre en place des parcours de formation validant l'expertise dans de nouvelles thématiques où se font jour de nouveaux métiers (santé et sport, développement durable, connaissance des territoires...).
- rechercher de nouvelles synergies afin de permettre une meilleure utilisation par les clubs sportifs civils des équipements sportifs de proximité des établissements scolaires afin d'assurer leur plein emploi.
- engager une réflexion générale associant l'État, la Région, l'ensemble des collectivités territoriales, les EPCI, les entreprises et le mouvement sportif sur les conditions de reconversion des sportifs de haut niveau en Île-de-France.
- rapprocher et harmoniser les dossiers de demande de subvention de la Région et du Centre national de développement du sport (CNDS) afin d'agir plus efficacement tout en facilitant la tâche des associations sportives.
- mettre en place des outils de suivi et d'évaluation afin de mesurer l'impact des engagements financiers de la Région en faveur du sport.